



Trajets et techniciens itinérants

Par **liiiiiiiiiz**, le **11/12/2014 à 22:16**

Bonjour,

Lors de mon entretien d'embauche il y a 1 an et demi, on m'avait promis un secteur défini dans mon département. Sur mon contrat par contre il est noté île de France. Mon secteur n'est pas respecté et on me dit que finalement ce ne sera pas possible de me sectoriser. Du coup, on m'envoie n'importe où. D'après ma direction je doit commencer à 8h sur le chantier (sur mon contrat il est juste noté 8h-17h, pas 8h sur site-17h sur site), sauf qu'on m'envoie parfois à 100km de chez moi, quand je leur ai fait remarquer qu'il était hors de question de partir de chez moi à 6h (ou moins !) tout les jours, on m'a dit dans ce cas vous partez de chez vous à 6h30. Ce matin je part à 6h30. J'arrive à 8h30 sur le chantier car embouteillages, dans la journée j'interviens sur plusieurs sites. Je part à 16h10 d'un chantier pour faire ma dernière intervention prévue, seulement tout est bouché, accidents etc... Toujours sur la route à 16h50, je prend la décision de rentrer directement chez moi puisque je fini à 17h, j'appelle au bureau, on me dit "je te rappelle", avant même que j'explique quoi que ce soit. Je rentre donc chez moi. On m'appelle à 17h45 (toujours sur la route, pas arrivé chez moi) et quand j'explique que je rentre sans avoir fait mon dernier dépannage on me hurle dessus parce que je ne doit pas rentrer chez moi à 16h, surtout sans prévenir... Sauf que ce n'est pas ce qui s'est passé mais impossible de leur faire entendre raison... Je suis géolocalisé ils voient donc que j'étais sur la route et dans les bouchons, sauf que c'est aussi la route pour chez moi... Et ils me rapprochent d'être arrivé sur site à 8h30 ce matin et me disent que du coup j'aurais du finir plus tard. Je suis convoqué demain par la direction pour cette affaire, qu'en pensez-vous ? Que puis-je faire valoir ? Qu'en est il concrètement des textes concernant les horaires des techniciens itinérants ? Du temps de trajet ? Comment arrêter ces abus ou on m'envoie à 100km de chez moi ?

Merci de m'aider, je suis un peu perdu, je travaille depuis 13ans comme itinérant et n'ai jamais eu de problèmes, surtout que l'intervention n'était pas urgente et ne met pas la société dans l'embarras...

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 23:25**

Bonjour,

Pour les salariés itinérants, il foit être calculé un temps de trajet moyen pour se rendre sur le lieu de travail et celui qui le dépasse doit faire l'objet d'une compensation financière ou en repos...

Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable pour voir si elle comporte des dispositions particulières à ce propos...

Vous pourriez demander à être assisté par un Représentants du Personnel lors de l'entretien

ou carrément, si vous voyez que cela prépare une sanction, demander à être convoqué à une date ultérieure dans les formes légales par une lettre remise en main propre contre décharge ou recommandée avec AR...

Par **liiiiiiiiiz**, le **12/12/2014** à **09:30**

Merci de votre réponse. La convention de la métallurgie (et les autres surement) doit être claire aux yeux de quelqu'un qui s'y connaît un peu, mais à mes yeux c'est complètement flou.

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **09:47**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer notamment à ces décisions de la Cour de Cassation :

- [Arrêt 04-45217](#)

- [Arrêt 09-67972](#)